



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION DES FINANCES

#### **Rapport sur le préavis No 54/09 concernant l'arrêté d'imposition**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances s'est réunie à 3 reprises le 28 septembre, les 5 octobre et 9 octobre 2009 pour délibérer sur le taux d'imposition 2010. La Commission remercie le Syndic M. Hans Rudolf Kappeler qui a participé à la séance du 5 octobre, pour sa disponibilité.

Pour la troisième année consécutive, le vote sur le taux d'imposition et le budget seront présentés séparément. Les données nécessaires et surtout essentielles à l'établissement du budget communal (évaluation des rentrées fiscales et facture sociale) ayant été fournies tardivement à la Municipalité par l'Etat de Vaud.

La proposition de l'exécutif est de reconduire le taux de 65 cts pour l'année 2010. S'appuyant sur le budget provisoire qui lui a été remis en date du 17 septembre 2009, la Commission des Finances soutient cette proposition pour plusieurs raisons. Tel que présenté, ce dernier prévoit un excédent de revenus de CHF 34'177.-. Les premières estimations sur les rentrées fiscales en faveur de notre Commune sont en hausse de 9 % par rapport au budget 2009, ce que la Commission qualifie de beaucoup trop optimiste. Pour mémoire, l'Etat de Vaud prévoit des recettes fiscales en baisse de 1%. Les contributions communales devraient également être en hausse, selon les premières évaluations. De ce point de vue, la Commission des Finances tient à faire part de sa préoccupation quant à ces ponctions qui grèvent de plus en plus l'autonomie financière communale. Pour terminer, le programme de développement de notre Commune est ambitieux. Avec l'accroissement de notre population, les infrastructures communales vont devoir se développer (déchetterie, écoles enfantines, auberge....) et nécessiter des investissements lourds. Les réserves accumulées lors des exercices précédents devraient permettre de financer partiellement les différents projets en cours, mais cela ne suffira malheureusement pas. La Commission estime que ces dépenses d'investissement devraient pouvoir soutenir l'économie locale et elle encourage la Municipalité à pratiquer une politique anticyclique, à l'instar de celle de l'Etat de Vaud, en accélérant le traitement de certains dossiers.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, la Commission des finances vous recommande d'accepter le préavis sur le taux d'imposition.

**Conclusion :**

Au vu de des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**le Conseil Communal de Prangins**

vu le préavis municipal no 54/09 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2010,  
vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

- 1) d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis No 54/09 et ceci pour une durée d'une année, soit pour 2010
- 2) d'autoriser la Municipalité à soumettre le dit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Prangins le 9 octobre 2009

La Commission

Jacques Antoine



Michel Augsburguer



Yann Hervieu

Reynald Pasche



Jacques Auberson (Président)

